

CONSTRUIRE SON PROJET PROFESSIONNEL

Vous ne pouvez plus exercer votre ancien métier du fait de votre handicap et vous êtes amené à retravailler votre projet professionnel ?

Nous vous apportons ici un guide pour vous aider à réfléchir à cette notion de réorientation professionnelle.

1. PHASE BILAN

Travailler sur votre projet professionnel, c'est dans un premier temps faire un état des lieux :

A / De ce que vous savez faire et de comment vous vous comportez en milieu professionnel

Il s'agit là de faire le point sur :

- ☑ Vos savoirs → **Connaissances** que vous avez acquises tout au long de votre parcours (tant en formation, en emploi que dans votre quotidien).
Exemples : lecture de plan / de schéma ; technique de taille de végétaux ; diagnostic capillaire ; etc
- ☑ Vos savoir-faire → Aptitudes à réaliser une ou des tâche(s) spécifique(s), **compétences techniques**.
Les compétences s'acquièrent aussi bien dans la sphère professionnelle que privée (= compétences extraprofessionnelles) et cela tout au long de la vie.
Exemples : planifier des rendez-vous ; doser des ingrédients culinaires ; conseiller un client ; etc
- ☑ Vos savoir-être → Ensemble de **qualités professionnelles** qui reflètent la manière dont vous vous comportez dans un environnement professionnel.
Exemples : capacité d'adaptation ; rigueur ; travail d'équipe ; ponctualité ; etc



Même si vous ne pouvez plus exercer votre ou vos ancien(s) métier(s) du fait de votre situation de handicap, certaines des compétences que vous avez acquises peuvent être utilisées dans un nouveau métier : c'est ce que l'on appelle les **compétences transférables**.

Vous pouvez vous poser la question suivante :

↳ *Une compétence est une action que je sais faire, que je suis capable de faire et que j'ai déjà fait. Même si je ne peux plus le faire, pourrais-je l'utiliser dans un autre métier sous une autre forme ?*

Par exemple : j'étais électricien, j'étais amené à installer un réseau électrique, je peux utiliser mes compétences techniques dans un autre métier tel que formateur technique ou vendeur en magasin spécialisé...

Outils mobilisables ➔

- **Vidéo définitions** : <https://www.youtube.com/watch?v=RrJPHxAKoI0>
- **MOOC(*) « Focus Compétences », accessible sur l'Emploi Store de Pôle Emploi** : <https://www.emploi-store.fr/portail/services/focusCompétences>

(*) Un MOOC est une formation gratuite diffusée via internet, ouverte à tous

B/ De vos valeurs et de vos intérêts professionnels

Nous vous recommandons dans cet objectif l'utilisation de **l'outil Marco**, accessible sur l'emploi store de Pôle Emploi (cf lien ci-après). Il vous aidera à identifier ce qui fait que vous pourrez être épanoui(e) au travail : vos valeurs profondes, vos intérêts professionnels, et vos moteurs de motivation. Il vous permet d'obtenir un bilan personnalisé, qui vous permettra ensuite de mieux cerner les pistes métiers qui vous correspondent le plus.

<https://www.emploi-store.fr/portail/services/marco>

C/ De vos restrictions

Il est important de bien connaître vos restrictions, pour pouvoir vous orienter vers un emploi dont l'exercice soit **compatible** avec votre situation de handicap.

2. DECOUVRIR ET VERIFIER LA FAISABILITE

Une fois des pistes identifiées [métiers ou secteurs d'activités], il est nécessaire de préciser le ou les métiers vers le(s) quel(s) vous pourriez vous diriger. Dans cet objectif :

A/ Faites des enquêtes professionnelles

- Marché du travail** → Renseignez-vous si ce ou ces métier(s) est / sont accessible(s) sur votre bassin d'emploi au travers notamment des **offres d'emploi** mais aussi de **l'outil IMT** – Information du Marché du Travail, que vous pouvez retrouver sur le site de Pôle Emploi.

<https://www.pole-emploi.fr/accueil/>

<https://candidat.pole-emploi.fr/marche-du-travail/accueil>

- Fiches métiers** → Consultez les **fiches métiers** sur des sites tels Pôle Emploi, Onisep, MIP Louhans, ...

<https://www.pole-emploi.fr/employeur/vos-recrutements/le-rome-et-les-fiches-metiers.html>

<http://www.onisep.fr/>

<http://www.mip-louhans.asso.fr/>

- Visites** → Rencontrez des **professionnels** ou des **centres de formation**

B / Réalisez des Périodes de Mise en Situation en Milieu Professionnel (PMSMP)

Ce dispositif permet de **découvrir ou de valider un projet**, mais également de **vérifier vos capacités** (en lien avec vos compétences d'une part mais aussi avec votre situation de handicap d'autre part) à occuper ce type de poste.

Rapprochez-vous de votre conseiller Cap Emploi pour en savoir plus sur les modalités de mise en œuvre.

<https://www.youtube.com/watch?v=T2CyOc9fCxQ>

3. METTRE EN ŒUVRE VOTRE PROJET PROFESSIONNEL

Une fois ces étapes réalisées, l'heure est venue de concrétiser votre projet professionnel.

2 options :

A / Vous avez besoin d'acquérir de nouvelles compétences :

☑ Formation →

La réponse = la formation. Définissez celle qui va vous permettre de développer ces compétences et recherchez les organismes de formation les plus pertinents.

Attention, vous devez également étudier la faisabilité financière et administrative de votre projet de formation (cf avec votre conseiller Cap Emploi).

B/ Les compétences que vous possédez vous sont suffisantes pour concrétiser votre projet professionnel :

☑ Recherche directe d'emploi →

Mettez alors en œuvre une recherche directe d'emploi. Pour cela, préparez-vous (techniques de recherche d'emploi) et organisez votre recherche (cf les autres modules proposés).

Outil mobilisable →

Pour vous aider à mener ce travail sur votre projet professionnel, vous pouvez consulter le MOOC « Définir son projet professionnel », accessible sur l'Emploi Store de Pôle Emploi

<https://www.emploi-store.fr/portail/services/construireSonProjetProfessionnel>

R E S U M E

1.

Faire l'inventaire :

- De vos savoirs, savoir-faire, savoir-être
- De vos valeurs et de vos intérêts professionnels
- De vos restrictions



2.

Découvrir les métiers identifiés et vérifier leur faisabilité :

- Par des enquêtes professionnelles
- Par des périodes de mise en situation en milieu professionnel



3.

Mettre en œuvre votre projet professionnel :

2 options :

- Envisagez un parcours de formation
- OU
- Mettez en œuvre une recherche directe d'emploi

Votre CAP EMPLOI 58 est temporairement fermé au public. Nos services restent accessibles par mail : info@capemploi58.com. N'hésitez pas à nous contacter par ce biais en cas de besoin.